



GUIDE

PRATIQUE

des accueils
de loisirs
de Joinville-le-Pont



SERVICE PÉRISCOLAIRE

2026
2027

Dans ce guide :

- **Les objectifs pédagogiques**
Page 4
- **Formation et recrutement**
Pages 5 et 6
- **Coordonnées et plan des accueils de loisirs**
Pages 8 et 9
- **Les différents temps**
Pages 10 et 11
- **Guide des réservations**
Pages 12 et 13
- **Questions et réponses**
Pages 16 et 17



Édito



FRANCIS SELLAM

Maire de Joinville-le-Pont
Vice-président
du Territoire Paris Est Marne&Bois



OLIVIER LAVIGNE

Adjoint au Maire
Vie scolaire et périscolaire



PASCALE RUIMY

Conseillère Municipale
Périscolaire



**Chères
Joinvillaises,
chers Joinvillais,
chers parents,**

Accompagner chaque enfant dans son parcours, l'aider à grandir, à s'épanouir et à apprendre dans un environnement sûr et bienveillant constitue l'une des missions essentielles de notre action publique. Parce que l'éducation prépare l'avenir, la nouvelle équipe municipale a placé l'enfance, la jeunesse et la qualité des services proposés aux familles au cœur de son action.

Les temps périscolaires occupent une place importante dans la vie quotidienne des enfants. Ils doivent être des espaces de découverte, de partage, d'apprentissage de la vie collective et de développement de l'autonomie.

Notre ambition est donc de proposer à chaque enfant un accueil de qualité, sécurisé, et épanouissant.

Cette ambition repose avant tout sur les femmes et les hommes qui accompagnent vos enfants chaque jour.

Nous portons une attention particulière au recrutement, à la qualification, à la formation et à l'accompagnement de nos équipes d'animation. Les procédures et contrôles prévus par la réglementation sont appliqués avec rigueur, et nous avons souhaité renforcer nos exigences afin de garantir la présence de professionnels compétents, engagés et pleinement préparés à leurs responsabilités.

Parce que les métiers de l'animation nécessitent écoute, discernement et disponibilité, des temps réguliers d'échange, de formation et d'analyse des pratiques sont proposés aux équipes. Une psychologue intervient également auprès des professionnels pour les accompagner face aux situations qu'ils peuvent rencontrer. La prévention, la bientraitance et la protection de l'enfance sont au cœur de nos priorités et font l'objet d'actions de sensibilisation ainsi que d'un plan de formation dédié.





La sécurité et le bien-être des enfants ne peuvent souffrir d'aucun compromis.

Toute situation préoccupante doit être signalée, examinée et traitée avec sérieux, dans le respect des enfants, des familles et des professionnels concernés. Nous voulons que chaque parent puisse trouver auprès de la Ville une écoute attentive, des interlocuteurs identifiés et des réponses claires. La confiance des familles repose sur notre capacité à agir avec responsabilité, réactivité et transparence.



Nous souhaitons également inscrire nos accueils périscolaires dans une véritable démarche d'amélioration continue. Les conseils périscolaires organisés tout au long de l'année permettent d'évaluer les actions conduites, de partager les expériences de terrain et de faire évoluer nos pratiques. Les observations des familles, comme celles des équipes, doivent nous aider à identifier les difficultés et à apporter les améliorations nécessaires.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner au quotidien.

Vous y trouverez toutes les informations utiles concernant les accueils, les activités, les règles de fonctionnement et les démarches liées à la vie périscolaire.

Nous l'avons voulu simple, pratique et accessible afin de faciliter vos échanges avec les services municipaux.



Au-delà de ces informations, il traduit l'engagement de notre équipe municipale : faire de Joinville une ville attentive à chaque enfant. Avec exigence, proximité et transparence, nous continuerons à agir pour renforcer la confiance des familles et améliorer constamment la qualité du service public qui leur est rendu.

Nous vous souhaitons une excellente lecture et une très belle année aux côtés de nos équipes.



4 Les objectifs éducatifs de la ville

Afin de favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, l'**animateur** assure la sécurité et le bien-être physique, moral et affectif des enfants.

Il rédige et met en oeuvre un projet d'animation adapté et qui répond aux objectifs du projet pédagogique de son accueil de loisirs.

Les animateurs sont majoritairement diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) dans le respect du taux d'encadrement défini par le Ministère de l'Éducation Nationale.



LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE LA VILLE RÉPONDENT À UN DOUBLE OBJECTIF :



Social

en mettant à disposition des familles **un mode de garde adapté** à leur besoin.



Éducatif

en permettant aux enfants de **s'épanouir pendant leur temps libre et de loisirs**.



Depuis 2022, la ville a renouvelé son **Projet éducatif Territorial** (PEDT) pour la période 2022-2026, en y intégrant **le Plan Mercredi**.

Ce dispositif permet d'améliorer encore la qualité de l'offre éducative, en instaurant une politique transversale, concernant toutes les actions publiques proposées aux enfants de 3 à 15 ans.

Dans le cadre de ce projet, de nouvelles pistes ont émergé.

D'une part, avec le Plan Mercredi qui introduit 4 grands axes de réflexion :

- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants
- Veiller à la complémentarité éducative
- Accroître la richesse et la diversité des activités
- Inscrire les activités sur le territoire

D'autre part, les services municipaux ont décidé de se concentrer sur 3 autres thématiques :

- L'inclusion numérique
- L'eau, symbole de la ville
- La citoyenneté

La ville de Joinville-le-Pont dispose d'équipes d'animation compétentes composées de directeurs et d'animateurs passionnés et diplômés, dotés d'une grande expérience de terrain.

L'encadrement des enfants en accueil de loisirs est régi par un ensemble de règles et de procédures très strictes, que chaque animateur doit connaître et respecter.

Pour aller plus loin, la ville s'est doté d'**une charte de l'animateur** qui définit les attentes de la ville pour chacun de ses agents périscolaires.

Nos directeurs

sont diplômés d'un Brevet d'État ou d'un titre équivalent validé pour l'encadrement des accueils de loisirs (BPJEPS, BEATEP, BAFD...).

Le directeur est garant de l'application du projet éducatif (*cf page 4*) en rédigeant avec son équipe un projet pédagogique.

Il veille à sa mise en place en intervenant de différentes manières.

Nos animateurs

sont diplômés d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Le BAFA leur permet d'encadrer des enfants et adolescents en accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement.

Être animateur, animatrice, c'est participer au sein d'une équipe, à la mise en oeuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

Formations **La ville met en place au second semestre 2026 un plan de développement des compétences des équipes d'animation.**



Ce programme de formation vise à renforcer la sécurité, le bien-être et la qualité de l'accompagnement des enfants, et ainsi à permettre aux équipes de mieux identifier, comprendre et traiter les situations rencontrées au quotidien, tout en harmonisant les pratiques éducatives sur l'ensemble des structures.

Les animateurs bénéficieront notamment de formations aux PSC (Premiers Secours Citoyen), à leur rôle et leurs responsabilités, au repérage et à la prévention de la maltraitance, à la connaissance du développement de l'enfant, à la prévention du harcèlement, aux règles d'hygiène et à la gestion des risques alimentaires dans les activités pédagogiques...

Ils seront également sensibilisés à l'accueil des enfants présentant des troubles du neurodéveloppement, ainsi qu'à la prévention des violences et à la gestion des émotions.

L'objectif de ce plan de formation est de doter chaque professionnel des compétences nécessaires pour garantir un accueil sécurisant, bienveillant et adapté aux besoins de tous les enfants.

La ⁵ **formation** **des équipes** **d'animation**



Le processus de recrutement

Zoom sur...

La déclaration des accueils de loisirs

Les accueils de loisirs (article L-277-1 à 4 et suivants du code de l'action sociale et des familles CASF) doivent être obligatoirement déclarés auprès du **SDJES** (service de l'Éducation Nationale).

Dans cette déclaration la ville renseigne les animateurs et directeurs qui encadrent les enfants.

Zoom sur...

Le respect des conditions d'encadrement

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils de loisirs sont fixées par les articles R227-12 à 228 du CASF et les arrêtés prévus par leur application.



INTERDICTIONS ET INCAPACITÉS

Certaines personnes ne peuvent exercer quelque fonction que ce soit ou certaines fonctions auprès des mineurs en accueils de loisirs. Il s'agit :

- **des personnes** faisant l'objet d'une condamnation pour crime ou des délits mentionnés à l'article L 133-6 du CASF
- **des personnes** faisant l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L 227-10 du CASF)



CONDITIONS D'ACCÈS AU CASIER JUDICIAIRE

Lors de la récupération de la déclaration d'un accueil de loisirs, le SDJES s'assure que le personnel d'encadrement ne fait pas l'objet d'une interdiction ou suspension d'exercice.

A NOTER : avec la généralisation de la télé-déclaration, les services de l'État ont un accès direct à deux types de fichiers : le casier judiciaire n°2 et le FIJAIS (Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles).

Étape 1

Étude de la candidature par le service des ressources humaines avant l'envoi au service périscolaire.

Étape 2

Entretien de recrutement du service périscolaire par téléphone.

Étude du profil | Motivation du candidat | Qualification | Expériences | Évaluation des connaissances sur les différentes missions et sur les besoins des enfants...

Étape 3

En présentiel avec :

2 tests d'analyse de la personnalité d'environ une heure. Les résultats sont donnés sous 48H par un cabinet de recrutement.

Étape 4

Entretien avec un jury.

Le candidat rencontre un coordinateur du service périscolaire en présence d'une directrice ou d'un directeur d'accueil de loisirs de la ville.



SUIVI DU NOUVEL AGENT SUR NOS ACCUEILS DE LOISIRS

Les directeurs assurent le suivi des nouveaux agents. C'est une action incontournable dans notre processus de recrutement.

Ce suivi implique une réelle concertation avec le service périscolaire.



Les directions & coordonnées des accueils de loisirs

A NOTER : Ces affectations des directions sont effectives
à partir du **01.09.2026**.



Accueil élémentaire du **PARANGON**

41 Bld du Maréchal Leclerc



OCÉANNE CONTET

Directrice de l'accueil de loisirs

ADJOINT : IBRAHIMA SYLLA

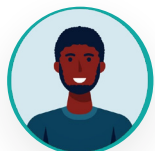
CONTACT

Tel : **06 47 27 40 57 – 06 10 05 81 23**

Mail : alparangon@joinvillelepont.fr

Accueil élémentaire **Eugène VOISIN**

4 rue Eugène Voisin



JONATHAN ARADE GRISELLE

Directeur de l'accueil de loisirs

ADJOINT : VIKTORIA PESHOIANI

CONTACT

Tel : **06 47 27 21 58**

Mail : alvoisin@joinvillelepont.fr

Accueil élémentaire **LOUDINOT**

56 Av. Oudinot



NAËL ALFANDARI

Directeur de l'accueil de loisirs

ADJOINT : PIERRE FRACHON

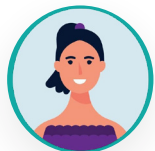
CONTACT

Tel : **06 47 27 65 84 – 06 16 40 48 35**

Mail : aloudinot@joinvillelepont.fr

Accueil élémentaire **J.J GRESSIER**

31 Av. des Platanes



VANESSA TRIVINO

Directrice de l'accueil de loisirs

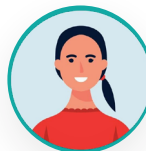
CONTACT

Tel : **06 47 27 44 50**

Mail : algressier@joinvillelepont.fr

Accueil maternel **SIMONE VEIL**

56 Rue de Paris



KARIMA KARA

Directeur de l'accueil de loisirs

ADJOINT : INSIYAH MANOWARALY

CONTACT

Tel : **06 47 27 35 92 – 06 16 40 26 06**

Mail : alsimoneveil@joinvillelepont.fr

Accueil maternel **FONTAINE**

31 Bld de l'Europe



MARIEPIERRE FEUILLEADE

Directrice de l'accueil de loisirs

CONTACT

Tel : **06 47 27 99 49 – 06 10 05 95 79**

Mail : alfontaine@joinvillelepont.fr

Accueil maternel **JOSEPH JOUGLA**

12 Av. Joseph Jouglà



JÉRÔME SIMONNET

Directrice de l'accueil de loisirs

ADJOINT : VANESSA QUENTIN

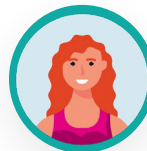
CONTACT

Tel : **06 47 27 52 86**

Mail : aljougla@joinvillelepont.fr

Accueil maternel **P'TIT GIBUS**

7ter Av. du Président Wilson



EMILIE CAFFIER

Directrice de l'accueil de loisirs

CONTACT

Tel : **07 86 63 97 51 – 06 16 40 65 81**

Mail : algibus@joinvillelepont.fr

Plan

des accueils
de loisirs

9



- 1.** Accueil de loisirs élémentaire du **Parangon**
41 Bld du Maréchal Leclerc
- 2.** Accueil de loisirs maternel **Jean de la Fontaine**
31 Bld de l'Europe
- 3.** Accueil de loisirs élémentaire **Eugène Voisin**
4 Rue Eugène Voisin
- 4.** Accueil de loisirs maternel **Simone Veil**
56 Rue de Paris
- 5.** Accueil de loisirs maternel **Joseph Jouglu**
12 Avenue Joseph Jouglu
- 6.** Accueil de loisirs élémentaire **Oudinot**
56 Avenue Oudinot
- 7.** Accueil de loisirs élémentaire **Jean-Jacques Gressier**
31 Avenue des Platanes
- 8.** Accueil de loisirs maternel **P'tit Gibus**
7ter Av. du Président Wilson

H. Service périscolaire
Hôtel de ville
23 rue de Paris



Les différents temps

extra
et périscolaires

Les activités extra et périscolaires de Joinville-le-Pont, ont pour objet d'accueillir des enfants en âge d'être accueillis en dehors du temps scolaire :

- le matin
- le midi
- le soir
- les mercredis en période scolaire
- pendant les vacances

Je souhaite aller à ...

l'accueil du matin

C'est possible dans toutes les écoles de la ville de **7H45 à 8H15** (sauf les mercredis en vacances scolaires)

GRATUIT ET SANS RÉSERVATION

Je souhaite pouvoir ...

manger à la cantine le midi

Quelle délicieuse idée ! Il est possible de manger à la cantine et de profiter des différents ateliers du midi. Lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire. De **11H30 à 13H20** dans toutes les écoles de la ville.

PAYANT AVEC RÉSERVATION LE MATIN AUPRÈS DES ENSEIGNANTS ET DES ANIMATEURS

[En fonction de votre tarif individualisé]

Nous aimerions participer à ...

l'accueil du soir

En maternelle : goûter et ateliers du soir de **16H20 à 18H30** (sortie possible à partir de 17H30)

En élémentaire : goûter et au choix ateliers ou devoirs surveillés de **16H30 à 18H30** (sortie possible à partir de 17H45)

PAYANT SUR RÉSERVATION VIA LE COMPTE CITOYEN

[En fonction de votre tarif individualisé]



J'irais bien en période scolaire à ...

l'accueil de loisirs le mercredi



Une vraie rupture dans la semaine d'école ! L'accueil de loisirs du mercredi se déroule de **8H00 à 18H30**.

En plus des activités et sorties, tu profites du repas du midi et du goûter.

A NOTER : une réservation en matinée de 8h à 13h est possible.

Tu profites des activités et du repas du midi. La sortie se fait alors entre 13H et 13H15.

PAYANT SUR RÉSERVATION VIA LE COMPTE CITOYEN

[En fonction de votre tarif individualisé]

Nous souhaitons profiter du centre sur ...

les vacances scolaires



Les différents accueils de loisirs ouverts sur la période seront heureux de vous faire profiter des différentes activités et sorties proposées de **8H00 à 18H30** (sortie possible à partir de 17H00).

A NOTER : une réservation en matinée de 8h à 13h est possible.

Tu profites des activités et du repas du midi.

La sortie se fait alors entre 13H et 13H15.

PAYANT SUR RÉSERVATION VIA LE COMPTE CITOYEN

[En fonction de votre tarif individualisé]

Zoom sur...

les accueils du soir, du mercredi et des vacances

- Ils proposent des activités en lien avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs qui s'inscrit lui-même dans les objectifs du projet éducatif territorial de la ville. Mis en place par des animateurs diplômés, ces temps ne peuvent donc en aucun cas être considérés comme une simple garderie.



Attention :

il y a parfois des regroupements de structures pendant les vacances scolaires.

Renseignez-vous auprès de l'accueil de loisirs de votre enfant.



Vos questions, nos réponses



Comment modifier ou annuler ma réservation ?

→ Pour les accueils du matin et la restauration

Vous n'avez pas de modification ou d'annulation à faire sur votre compte citoyen. Vous devrez informer nos équipes et/ou les enseignants, sur place, chaque jour.

→ Pour les accueils du soir et mercredis

Vous pourrez réserver pour toute l'année scolaire.

Si vous souhaitez modifier ou annuler une réservation, les modalités ont été assouplies comme suit :

- **Pour les lundis**, vous avez jusqu'au **jeudi soir précédent**,
- **Pour les mardis**, vous avez jusqu'au **samedi soir précédent**,
- **Pour les mercredis**, vous avez jusqu'au **dimanche soir précédent**,
- **Pour les jeudis**, vous avez jusqu'au **lundi soir précédent**,
- **Pour les vendredis**, vous avez jusqu'au **mardi soir précédent**.

PASSÉ CES DÉLAIS, VOUS NE POURREZ PLUS VALIDER, MODIFIER OU ANNULER LES RÉSERVATIONS



EN CAS DE DIFFICULTÉ DE DERNIÈRE MINUTE

Les familles qui n'ont pas réservé les activités périscolaires dans la limite indiquée peuvent **exceptionnellement** bénéficier de l'accueil de leur enfant **dans la limite de nos capacités d'accueil**.

Pour cela, il est nécessaire de contacter le jour J le service périscolaire **uniquement par mail** : portailfamille@joinvillelepont.fr avant 9h30. Une réponse leur sera apportée dans la matinée.

→ Pour les vacances scolaires 2026/2027

*Vous pouvez réserver, annuler ou modifier jusqu'à **14 jours** avant le début des petites vacances et **21 jours** avant le début des vacances d'été.*

Toutes vos réservations entraînent une participation financière.

Attention ! Toute absence injustifiée entrainera **une majoration de 100%** de votre tarif initial.

(Voir le règlement intérieur des accueils de loisirs, articles 3 et 7).

Hors délais, aucune annulation ne sera prise en compte.

Attention,
si vous n'avez pas réservé les activités des
vacances de vos enfants, pensez à le faire
avant les dates indiquées ci-dessous.



Les réservations se font sur :
//ESPACE-CITOYENS.NET/JOINVILLELEPONT

Réservations pendant les vacances

13

● *Vacances d'automne 2026* _____



Les accueils seront ouverts du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2026
Réservations ouvertes du lundi 22 juillet au dimanche 4 octobre 2026

● *Vacances de Noël 2026* _____



Les accueils seront ouverts du lundi 21 au jeudi 31 décembre 2026
*A NOTER : Les centres seront fermés : le vendredi 25 décembre 2026
et vendredi 1er janvier 2027.*
Réservations ouvertes du lundi 19 octobre au dimanche 6 décembre 2026

● *Vacances d'hiver 2027* _____



Les accueils seront ouverts du lundi 8 au vendredi 19 février 2027
Réservations ouvertes du lundi 21 décembre 2026 au dimanche 24 janvier 2027

● *Vacances de printemps 2027* _____

Les accueils seront ouverts du lundi 6 au vendredi 16 avril 2027
Réservations ouvertes du lundi 8 février au dimanche 21 mars 2027

● *Vacances d'été 2027* _____



Les accueils seront ouverts du lundi 5 juillet
au mercredi 1^{er} septembre 2027
A NOTER : Les accueils seront fermés :
- le mercredi 14 juillet 2027
Réservations ouvertes du lundi 5 avril au dimanche 13 juin 2027



Zoom sur...

**la journée
pédagogique**

**Les accueils de loisirs
seront fermés
le MERCREDI
05 MAI 2027
toute la journée**



Zoom sur... le pont de l'ascension

Les accueils ouverts
recevront les enfants
le vendredi 07 mai 2027
Réservations ouvertes
du 29 mars au 25 avril 2027

Zoom sur...



Le service périscolaire est en charge du C.M.E depuis plusieurs années.

Véritable instance d'apprentissage de la démocratie, il permet aux enfants de Joinville-le-Pont de s'exprimer sur la vie de leur ville et d'en devenir des citoyens à part entière.

35 ÉLUS AU C.M.E

Le C.M.E est composé :

- D'un président, Monsieur le Maire
- De 35 élus de **CM1 et CM2** issus des écoles élémentaires de Joinville-le-Pont
- D'une Adjointe au Maire



Les 35 élus du C.M.E participent à 4 commissions

Les 35 élus du C.M.E intègrent l'une des 3 commissions thématiques :

- Commission Loisirs, Vie Locale et Développement durable ;
- Commission des Droits de l'Enfant ;
- Joinville accessible.



Pour l'ensemble des élus : **la commission Devoir de mémoire** qui a pour but de promouvoir le travail mémoriel, afin de donner aux plus jeunes, des clés de compréhension du passé, mais aussi de l'avenir.



ZOOM SUR...

Activités et sorties



Toute l'année du mandat, les élus juniors du C.M.E participent à toute une série d'activités et de sorties.

- Projets au sein des commissions thématiques.
- Visite de l'Assemblée Nationale, du Sénat et du bureau de monsieur le Maire.
- Visite des lieux de mémoire avec par exemple : musée de la Résistance, musée des armées, Clairière de l'Armistice, château de Versailles, plages du Débarquement...
- Participation aux cérémonies officielles de la ville et autres manifestations.



En savoir plus : www.joinville-le-pont.fr/cme

Dans nos accueils de loisirs

Les différents accueils de loisirs de la ville proposent **différents projets et grandes activités** afin d'offrir des moments pas comme les autres aux enfants de la ville.
Voici quelques exemples en photos.



Quelques exemples...

- **Deux journées évenementielles** consacrés aux enfants en maternel et en élémentaire.
- **Ateliers permaculture** dans différents accueils de loisirs.
- **Des ateliers sophrologie** proposés dans les accueils de loisirs et sur différentes périodes par une intervenante diplômée.
- **Les veillées** organisées afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants des moments inoubliables sur différents thèmes.
- **Les spectacles des ateliers théâtre** menés par nos deux intervenantes. Dans les accueils de loisirs ou sur la scène Prévert, cette plongée dans l'imaginaire a concerné des dizaines d'enfants cette année encore.
- **Des ateliers découverte** autour des sciences et de l'espace.
- Le incontournables **BOUMS des CM2 et BAL DES GS** dans les différents accueils de loisirs de la ville. Quelle belle façon de souhaiter une bonne route à celles et ceux qui feront cette année leur entrée au collège.

Mais aussi... Nos chorales, nos enregistrements en studio.
Nos podcasts sur des thèmes variés.
Nos ateliers jardinage, nos rendez-vous avec les familles...

Vos questions, nos réponses



Que doit apporter mon enfant à l'accueil de loisirs ?

Lui mettre des vêtements confortables en fonction de la météo.

L'équipe d'animation me préviendra si une tenue particulière est nécessaire.

Il est conseillé de marquer toutes les affaires à son nom.



Mon enfant a un P.A.I. Comment procède-t-on ?

Les enfants atteints de pathologies sont accueillis après validation du Projet d'Accueil Individualisé.

A noter : les enfants bénéficiant d'un P.A.I alimentaire sont autorisés à apporter leur panier repas selon les modalités définies par le directeur de l'école, le médecin scolaire et validées par le Maire



Mon enfant peut-il apporter ses jouets ?

Il est préférable de les laisser à la maison.

On évitera aussi les bonbons.

Tout apport d'objet dangereux est interdit.



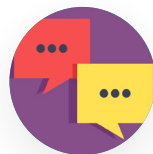
Pourquoi mon enfant n'est pas toujours accueilli dans l'accueil de loisirs de son école ?

Parfois pour des raisons pratiques, plusieurs accueils de loisirs peuvent se regrouper, en particulier pendant certaines vacances scolaires. Les familles sont informées au moment des réservations par mail et affichage.



[À savoir]

Le mercredi, les enfants des classes CP de l'école Simone Veil sont accueillis à l'accueil de loisirs **Eugène Voisin**.



Comment évaluer mes tarifs ?

Il suffit de vous connecter à votre compte citoyen et de cliquer sur le simulateur de tarifs.
(cf page 18)



Je souhaite ajouter une personne autorisée à récupérer mon enfant.

J'envoie un mail à : **portailfamille@joinvillelepont.fr** et au responsable de l'accueil de loisirs de mon enfant (cf page 9) en indiquant bien :

- Nom et prénom de l'enfant
- Son école
- Nom et prénom de la personne autorisée
- Numéro de téléphone de la personne
- Photocopie de sa pièce d'identité

A noter : il est possible de le faire aussi directement via votre compte citoyen



En cas de retard...

Merci de prévenir le plus rapidement possible l'accueil de loisirs de votre enfant.

Une pénalité forfaitaire de 5,09 € par quart d'heure est appliqué aux retards.

Attention : à partir de 3 retards, le règlement intérieur des accueils de loisirs prévoit la possibilité d'une exclusion des temps périscolaires.



Comment m'informer sur la journée de mon enfant sur ses temps périscolaires ?

Je trouve toutes les informations importantes affichées devant l'entrée de l'accueil de loisirs.

Il est aussi possible de m'adresser directement à l'équipe d'animation.

aussi à ma disposition

L'application toutemonannée

→ Plus de détails page 19

Le site internet de la ville

→ www.joinvillelepont.fr/periscolaire



Je suis joinvillais, mon enfant n'est pas scolarisé sur la ville mais je souhaite qu'il profite de l'accueil de loisirs les mercredis et sur les vacances.

Oui, c'est possible. Il suffit de l'inscrire en mairie et d'apporter :

- Attestations de sécurité sociale des responsables légaux
- Photocopie du carnet de santé de l'enfant avec la mise à jour des vaccins obligatoires
- Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile
- Dernier avis d'imposition

Une fois l'inscription faite, je me connecte sur le compte citoyen pour procéder aux réservations sur les différents temps périscolaires. Je consulte le calendrier des réservations pour les vacances scolaires (cf page 9).

Le compte citoyen

18



Créer un compte citoyen (si besoin)

JE N'AI PAS D'ESPACE
Créez votre espace personnel qui vous donnera accès au tableau de bord de vos demandes existantes, à votre stockage sécurisé et à d'autres fonctionnalités facilitant votre la mairie.

Créer ici votre compte citoyen en renseignant obligatoirement : Votre Civilité, Nom, Prénom et adresse mail valide

www.espace-citoyens.net/joinvillelepont

MON COMPTE CITOYEN

Gérer votre compte citoyen et faire vos réservations aux différentes activités periscolaires

Une fois votre compte créé, vous pourrez accéder à votre espace personnel à l'aide de l'identifiant et du mot de passe choisi dans l'étape 1

MON ESPACE PERSO

Identifiant
Mot de passe
J'ai oublié mon mot de passe. Connexion

- 1 Si cela n'a pas encore été fait, cliquez afin d'évaluer vos nouveaux tarifs.
- 2 Pour inscrire votre enfant, renseignez les dossiers famille et enfant accessibles ici.
- 3 Pour faire les réservations des différentes activités proposées.
- 4 En cas d'absence, cliquez pour transmettre les justificatifs dans un délai de 7 jours.
- 5 En fin d'année vous pouvez télécharger l'attestation de paiement pour les services sociaux.
- 6 Cet espace de stockage est à votre disposition. Il est privé et sécurisé.
- 7 Cliquez pour simuler vos différents tarifs.

Compte citoyen

TABEAU DE BORD

MON ACCUEIL NOUVELLE DÉMARCHE ACTUALITÉS ÉDITION DE DOCUMENTS INFOS PRATIQUES

MON COMPTE



MON TABLEAU DE BORD

Dernières demandes
 Factures
 Portes-document...
 Mes actualités
 Coordonnées
 Edition de documents
 Mes prélèvements
 Mes QF/Revenus

LES DÉMARCHES POUR MA FAMILLE (SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE)

Réservations
 Dossiers d'inscription
 Petite Enfance
 Justifier une absence
 Simulation des tarifs
 Autres démarches

LES DÉMARCHES INDIVIDUELLES

RDV petite enfance...
 Renouvellement de...

AUTRES ESPACES EN LIGNE

Site de la Ville
 Facebook de la Ville
 La Ludo
 La Bibli
 Billetterie
 C.A.F.
 Service Public.fr



En cas de difficultés :

portailfamille@joinvillelepont.fr
01 49 76 60 00

Pratique

Les fiches pratiques du Compte citoyen

Le service périscolaire a réalisé des fiches pratiques pour vous aider à utiliser au mieux votre compte citoyen. Elles sont disponibles :

- en ligne sur la page dédiée. Flashez simplement ce QR CODE >>
- Auprès des équipes d'animation des accueils de loisirs





Chers parents,
téléchargez l'application toutemonannée
et suivez toute l'actu de l'accueil de loisirs
de votre enfant. Retrouvez photos, tuto, recettes
et autres surprises de l'équipe d'animation.

L'APPLI toute mon année

19

1= téléchargez l'application
"TOUTEMONANNEE"



App Store



Google play

2= Cliquez sur
"CRÉER UN COMPTE"

Après avoir ouvert l'appli, cliquez dans la zone bleue



3= Cliquez sur
"ADULTE"

Et ensuite sur "SUIVANT >" en bas



4= Entrez les **informations**

4b : cochez "j'accepte les conditions..."

4c : cliquez sur "SUIVANT >"



5= Cliquez sur la **croix jaune**



6= **ET POUR
POUR FINIR**

*Entrez le **CODE***

(à demander à l'équipe)



cliquez ici

Bravo!

**Vous avez désormais
accès à toute l'actu
de l'accueil de votre enfant**





Le **service périscolaire de Joinville-le-Pont** est à votre écoute pour toutes demandes de renseignements et pour vous accompagner dans vos démarches tout au long de l'année.



**HÔTEL DE VILLE
DE JOINVILLE-LE-PONT**
23 RUE DE PARIS



01 49 76 60 60



PORTAILFAMILLE@JOINVILLELEPONT.FR

Contact

Suivez-nous



SUR LES PANNEAUX D'AFFICHAGE DEVANT LES ÉCOLES DE LA VILLE

Retrouvez les informations essentielles :

plannings des activités, menus et coordonnées de contact ...



**APPLI
TOUTEMONANNÉE**



SUR L'APPLI TOUTEMONANNÉE

Suivez en temps réel la journée de votre enfant

Photos, infos, messagerie... Téléchargez l'application sur votre téléphone (cf page 19) et demandez ensuite le CODE dédié à l'équipe d'animation.



SUR LA PAGE DÉDIÉE SUR LE SITE WEB DE LA VILLE

Retrouvez en particulier les plannings d'activités, les coordonnées de l'ensemble des accueils de loisirs mais aussi d'autres infos pratiques.

WWW.JOINVILLE-LE-PONT.FR/PERISCOLAIRE



PAGE WEB

Flashez ce QR CODE